

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 45 (1965)
Heft: 1: Concentration industrielle

Rubrik: En bref... la Communauté européenne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF... *La Communauté européenne*

Compromis sur les céréales

L'atmosphère dans la Communauté des Six s'est améliorée à la suite de l'accord intervenu le 15 décembre dernier sur le prix des céréales. Le compromis agricole accepté à cette occasion a donné satisfaction à tout le monde ; l'Italie et l'Allemagne notamment ont obtenu quelques compensations non négligeables pour le sacrifice qu'on leur demandait. La France sera la principale bénéficiaire de l'opération, puisqu'elle pourra placer dès 1967 une part croissante de sa récolte céréalière dans le marché protégé des « Six ». En obtenant cette victoire, elle s'engage cependant un peu plus dans la « machine communautaire », dont elle aura à l'avenir beaucoup plus de peine à sortir. C'est dire que l'Europe des Six sort renforcée et consolidée de la grande crise agricole de l'année dernière.

Horaire agricole chargé

Poursuivant sur la lancée de décembre les Six doivent prendre pendant le premier semestre 1965 une série d'autres décisions agricoles. Après un nouveau « marathon », les ministres de l'agriculture ont accepté avant fin février une modification du règlement « fruits et légumes » qui accentue la protection du marché communautaire. Les Six devraient, en principe, encore s'entendre d'ici l'été sur : a) les prix de la viande et du lait, b) une autre modification du règlement « fruits et légumes » créant des groupements de producteurs intervenant sur le marché pour éviter l'effondrement des prix, c) le règlement « matières grasses » réclamé par les Italiens et d) une importante modification du « fonds agricole commun », véritable charnière et pièce de résistance de la politique agricole de la Communauté. C'est dire qu'il y a beaucoup de pain sur la planche au cours des prochains mois.

Atermoiements au GATT

Le Kennedy-round au GATT à Genève n'avance guère. La grande confrontation entre les États-Unis et la Communauté des Six se poursuit depuis des mois sans qu'on voie un moyen de sortir de l'impasse. La CEE s'est vue dans l'impossibilité de soumettre au GATT ses propositions en matière agricole à la date du 1^{er} avril (comme l'avait souhaité le Secrétariat du GATT) ; elle ne les communiquera que le 15 septembre et encore sous la condition expresse que la Communauté aura réussi d'ici là à s'entendre sur des prix communs pour la viande et les produits laitiers. En attendant, on pourrait du moins commencer la discussion sur les céréales. C'est dire que la négociation agricole à Genève sera longue et extrêmement laborieuse.

Négociations avec Lagos et Vienne

En matière de relations extérieures, les Six ont pris au début de cette année deux décisions fort importantes. Ils ont décidé, d'une part, de relancer la négociation stagnante avec le gouvernement du Nigéria et d'entrer en conversation avec trois autres pays du « Commonwealth noir » que sont le Kenya, l'Ouganda et le Tansania. D'autre part, la Communauté a enfin pris la décision d'ouvrir des négociations avec l'Autriche. La Commission Hallstein a commencé en mars la discussion avec le gouvernement de Vienne en ce qui concerne les problèmes proprement tarifaires, l'étude des mesures d'harmonisation entre la politique économique des Six et celle de l'Autriche étant renvoyée à plus tard. Des observateurs prudents pensent que la négociation durera au moins une année.

Accord sur la fusion des exécutifs

Au début mars, les six gouvernements ont enfin (après 7 sessions ministérielles et 30 conférences d'experts !) pu se mettre d'accord sur ce qu'on appelle la « fusion des exécutifs », c'est-à-dire la concentration des administrations de la CEE, de l'Euratom et de la CECA en une seule. A partir de janvier prochain, il sera créé un « exécutif unique » formé de 14 commissaires, dont le siège sera Bruxelles. Pour dédommager la ville de Luxembourg du départ de la CECA (qui émigrera à Bruxelles), les Six se sont finalement mis d'accord sur la transplantation au Grand-Duché d'une série de services et d'organes (notamment la Banque européenne d'investissements) établis jusqu'ici à Bruxelles. En plus, et en guise de compensation « politique », les ministres des Six pays iront siéger pendant trois mois par an (en avril, juin et octobre) à Luxembourg. Ce compromis n'est pas parfait, puisqu'il accentue encore, au lieu de le corriger, le « nomadisme » existant au sein de la Communauté. Mais le fait que les Six aient pu, après deux ans d'atermoiements, prendre une décision sur la fusion des exécutifs doit, malgré tout, être considéré comme une décision positive.